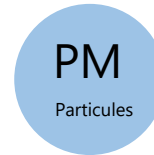


Que faire pour améliorer la qualité de l'air ?

Réglementer la circulation des véhicules polluants

Suivi de la qualité de l'air en mesurant les polluants principaux, dont :



PM 2,5 + PM 10

Principales activités responsables : trafic routier et chauffage au bois

- Déploiement depuis 2019 d'une ZFE pour Véhicules Utilitaires Légers et Poids Lourds (ZFE VUL-PL) : <https://www.grenoblealpesmetropole.fr/546-circuler-dans-la-zone-a-faibles-emissions-zfe.htm>
- Déploiement depuis 2023 d'une ZFE pour Voitures Particulières et Deux Roues Motorisés (ZFE VP-DRM) : <https://www.grenoblealpesmetropole.fr/133-la-zfe-pour-les-voitures-particulieres.htm>

La ZFE VUL-PL de Grenoble Alpes Métropole

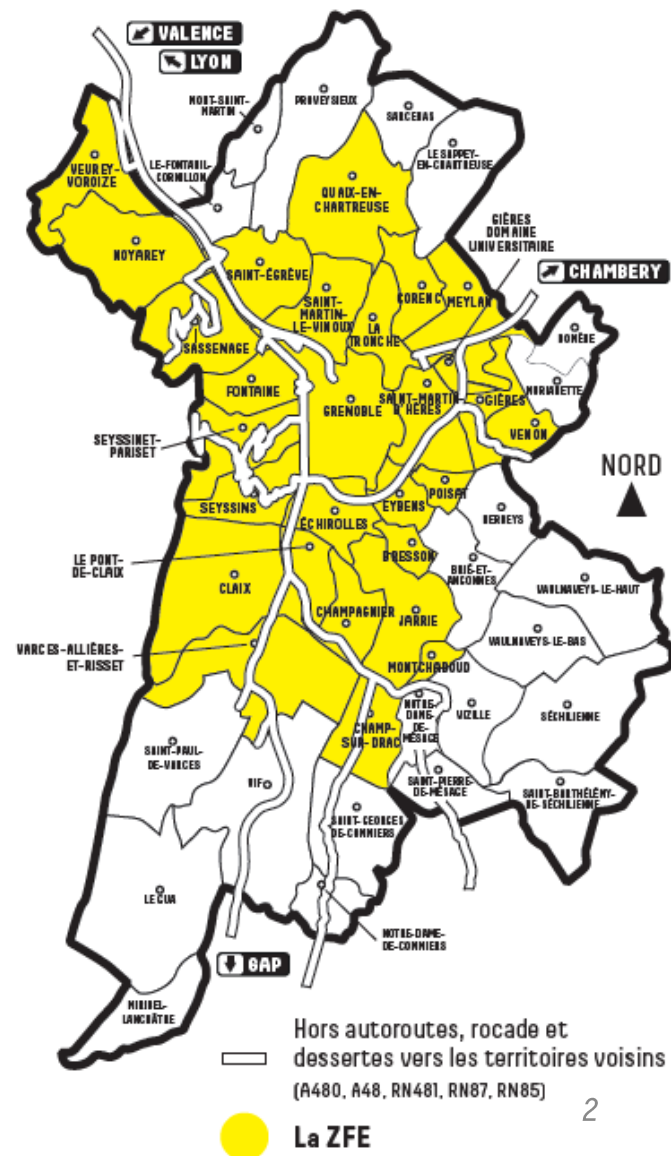
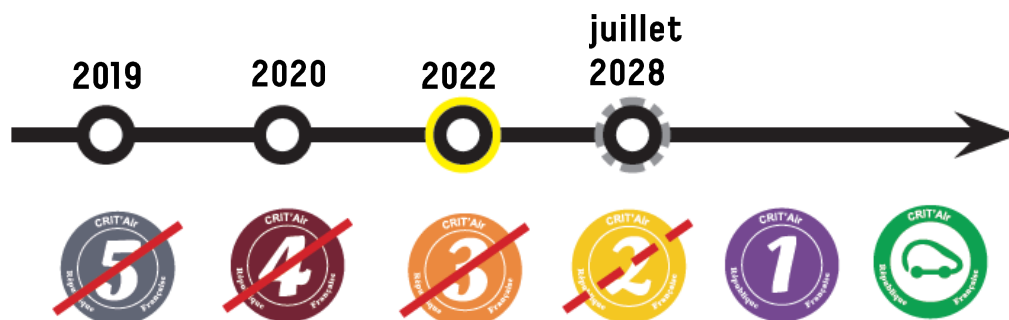
S'applique aux véhicules utilitaires légers et aux poids lourds (tous les véhicules de **catégorie N**) dès 2019, de tous les secteurs, y compris les flottes publiques.

Modalités :

- Vignette Crit'Air obligatoire → Commander sa vignette
- **ZFE permanente** : 7j/7, 24h/24, circulation et stationnement

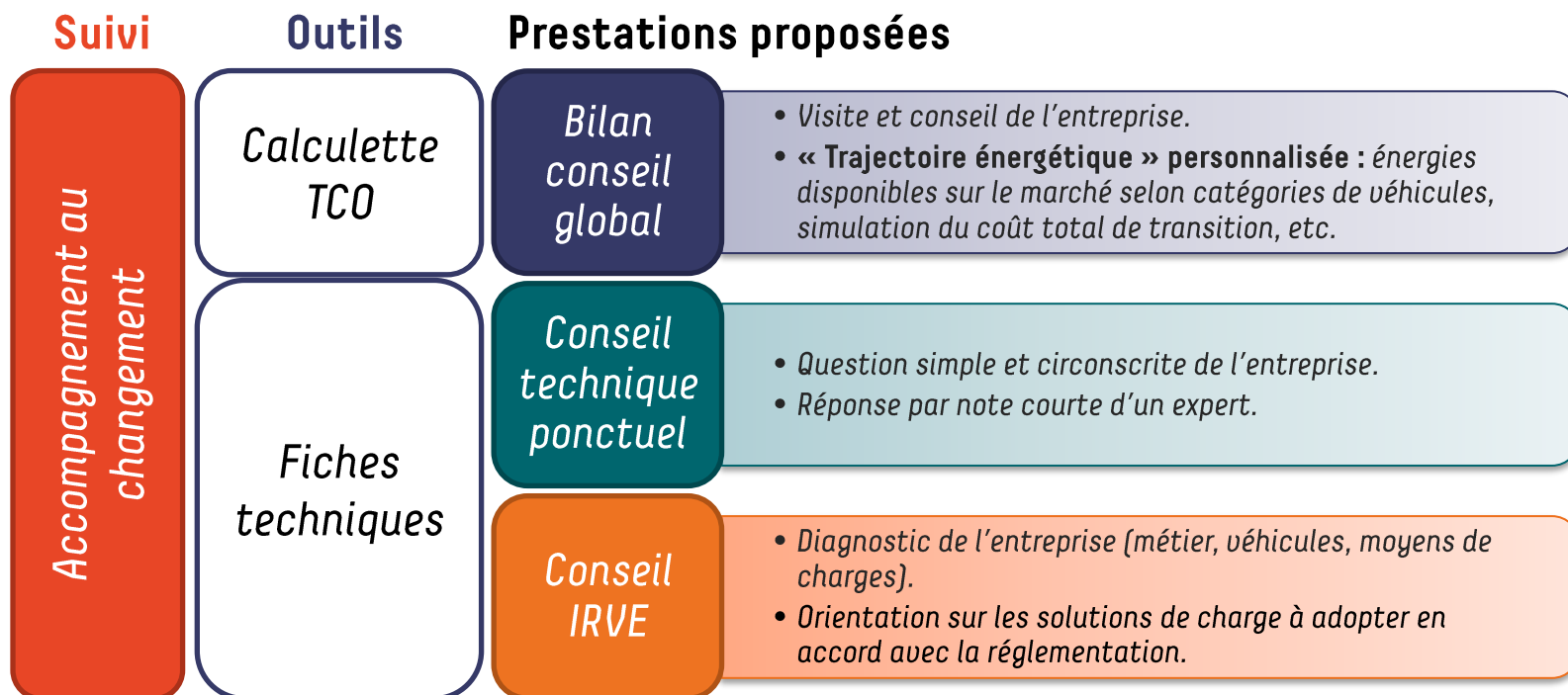
Périmètre :

- 27 communes / 270 km²
- = 90% des habitants et 95% des emplois de la Métropole



Prestation de conseil pour les professionnels

Proposer aux professionnels éligibles au Fonds Air Véhicules des prestations de conseil en transition énergétique, afin de bénéficier d'un **accompagnement personnalisé et entièrement gratuit**.



La Métropole reste le 1^{er} interlocuteur de l'utilisateur. → Formulaire de demande avec le motif « Conseil en renouvellement »

La ZFE VP-DRM de Grenoble Alpes Métropole

VÉHICULES



Voitures particulières, 2 et 3 roues motorisés et quadric.

CALENDRIER



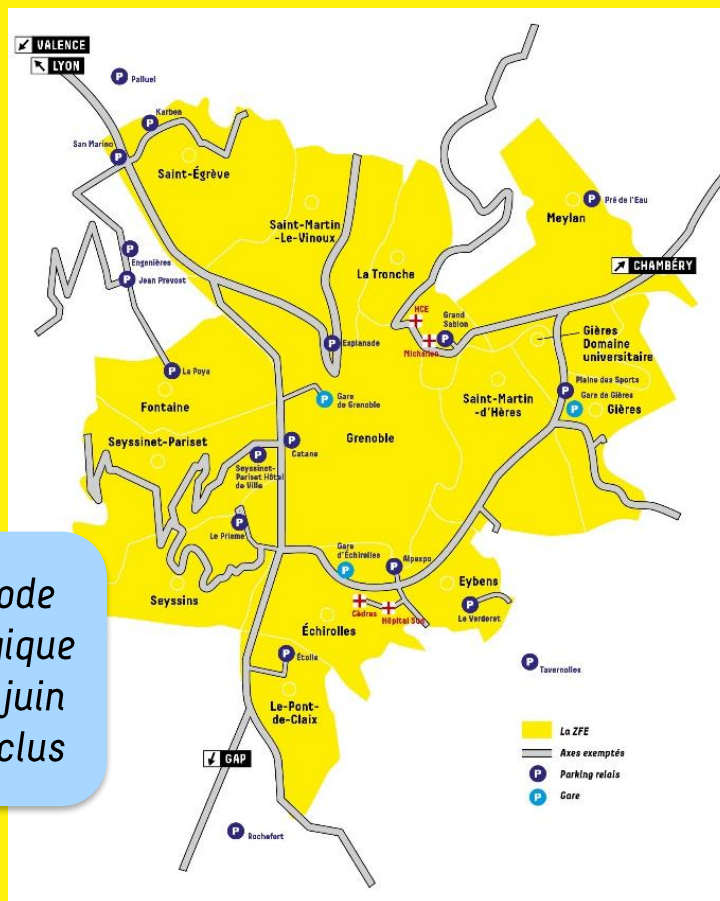
HORAIRES



7h - 19h du lundi au vendredi
exceptés les jours fériés

En période pédagogique jusqu'à juin 2026 inclus

PÉRIMÈTRE



DÉROGATIONS

Pass journalier
12 jours/an

Petit rouleur

< 5000
km/an

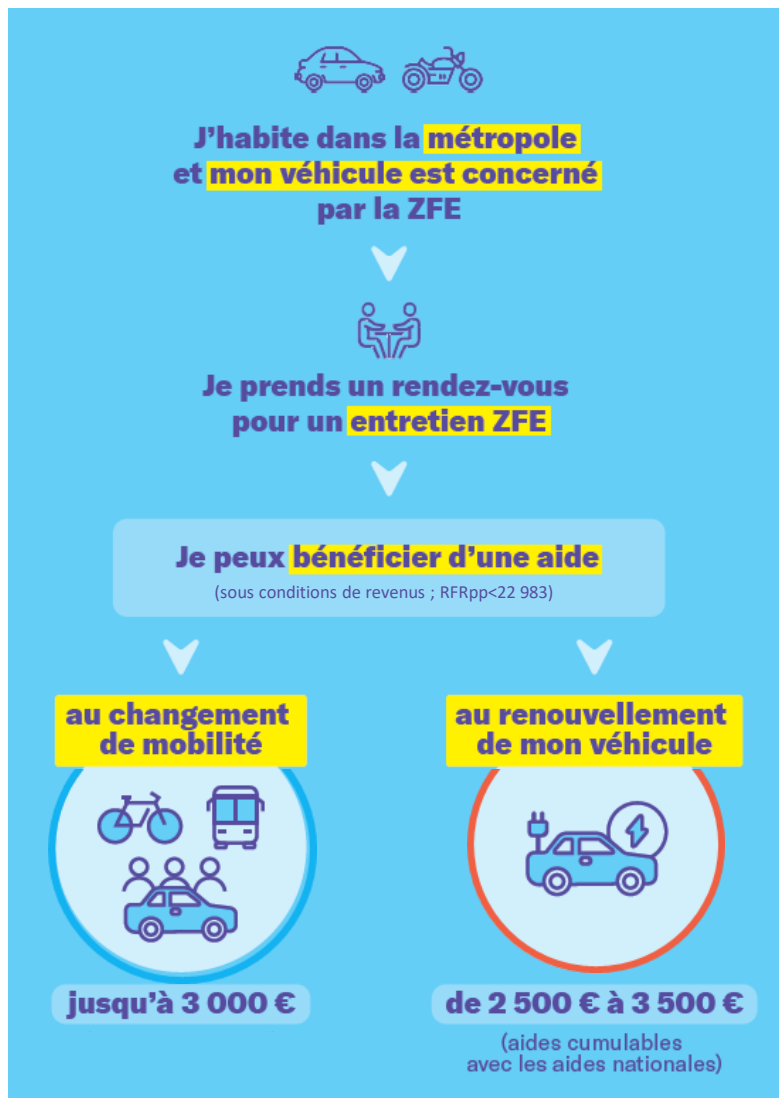
Travail en horaires décalés

Entreprises en difficulté

Carte CMI-S

RDV médicaux réguliers en établissement de santé, Associations de bienfaisance ou reconnues d'utilité publique, les véhicules de collection et les véhicules automoteurs spécialisés...

Le dispositif d'accompagnement des particuliers



Des parcours d'accompagnement individualisés et flexibles intégrant conseil et aides financières.

L'aide au "changement de mobilité" est privilégiée, sans toutefois exclure l'aide au renouvellement du véhicule.

**prenez RDV pour votre entretien ZFE sur :
zfe.grenoblealpesmetropole.fr**

Les dérogations

Répondre aux cas particuliers pour ne piéger personne

Toute demande de dérogation s'effectue en ligne

→ ZFE VUL-PL Formulaire de demande

→ ZFE VP-DRM Formulaire de demande

Certaines dérogations sont délivrées automatiquement (lecture d'un champ sur la carte grise), d'autres sont validées par l'intervention d'agents.

Les dérogations sont délivrées pour un délai limité : la dérogation reste une autorisation temporaire de circuler avec le véhicule polluant.

Une fois la demande de dérogation acceptée, le macaron avec QR code fourni doit obligatoirement être apposé sur le pare-brise (depuis le 1^{er} janvier 2023).

